



Crainte signification jugement à ancienne adresse

Par sylviech

Bonjour

Suite au jugement au TI du 30 juillet dernier, ayant perdu, je suis en attente de la signification du jugement. L'adresse dont le tribunal dispose est mon ancienne adresse. J'en suis certaine car mon avocat m'a fait parvenir la grosse du jugement. Malgré que j'ai averti mon avocat du changement d'adresse, il n'en a apparemment pas fait état auprès du tribunal. Ma crainte est que l'huissier me signifie le jugement à mon ancienne adresse auprès du gardien ou d'un ancien voisin et que je n'en soie pas avertie. Le délais d'un mois pour faire appel serait réduit à néant. Pouvez vous me dire ce que je dois faire? Est ce que je dois envoyer un courrier au greffe du tribunal? ou autre ? Mon avocat m'a dit avoir prévenu l'avocat de la partie adverse de ce changement mais au vu de son comportement à plusieurs titres je ne lui fais plus confiance et j'en doute. Il m'a entre autre soit disant renvoyé mon dossier il y a deux semaines mais je ne l'ai toujours pas reçu! Il ne répond pas clairement à mes interrogations par mail...En fait il a l'air de bien se moquer de moi et mon affaire!

J'espère que vous pourrez m'indiquer les démarches nécessaires car j'ai beau regarder sur des tas de sites, je ne trouve pas de réponse certaine et précise. Merci beaucoup